

REGLEMENT DU JEU

« TOURNOI COUPE DU MONDE FIFA 18 »

Samedi 16 JUIN 2018

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

La société SODHYOUEST E.LECLERC Le Portail, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Saint-Denis sous le N° de Siret 508 064 003 00025 dont l'établissement principal est au 29, 31 et 33 rue du Moulin 97424 Piton Saint Leu représentée par son président la société JHMV DEVELOPPEMENT, elle-même représentée par M. Jean Pascal THIAW-KINE, organise dans le cadre de la coupe du monde de football 2018 et de la fête des pères, **un tournoi de jeux-vidéos du jeu FIFA 18 sur console ps4** se déroulant le **samedi 16 juin 2018 à 10h dans la galerie commerciale E.Leclerc Le Portail à Piton Saint-Leu devant l'Espace Culturel.**

Ce tournoi n'est pas sponsorisé par Electronic Arts Inc. ou ses concédant(s).

ARTICLE 2 : QUI PEUT PARTICIPER

La participation au jeu « Tournoi Coupe du monde FIFA 18 » est réservée à toute personne physique âgée de 12 ans minimum résidant sur le territoire de l'île de la Réunion ayant validé son inscription entre le 04 et le 14 juin 2018 via le formulaire d'inscription présent sur le site internet du centre commercial Le Portail www.le-portail.re

Les participants mineurs doivent impérativement être autorisés par leur représentant légal.

ARTICLE 3 : MODALITES

Un tournoi de jeux-vidéos du jeu FIFA 18 sur console PS4 est organisé le 16 juin 2018 à 10h devant l'Espace Culturel. Pour participer, le joueur doit impérativement s'inscrire via le formulaire présent sur le site internet www.le-portail.re entre le 04 et le 14 juin 2018 minuit.

La participation est limitée à 32 joueurs sélectionnés par ordre d'inscription. Le joueur doit indiquer son nom, prénom et date de naissance. L'inscription sera validée par retour de mail.

Dans le cas où des places seraient disponibles le 16 juin à 10h00, en cas de désistement ou de non présentation avant 10h00 d'un joueur inscrit, l'organisateur se réserve le droit d'accepter la participation d'un joueur non inscrit à l'avance et présent au sein de la galerie Commerciale Le Portail.

Dotations mises en jeu :

Le tournoi sera doté du lot suivant :

Le gagnant : 1 PS4 SLIM 500Go d'une valeur de 329€

Le lot remporté par le participant lui est immédiatement remis en main propre. Le lot doit être accepté tel que dans le règlement, il ne sera ni repris, ni échangé contre sa valeur en espèce.

Aucune participation par courrier, mail ou par tout autre moyen que celui détaillé ci-dessus ne sera acceptée. Le participant garantit l'exactitude des informations mentionnées. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité pourra entraîner la non-inscription ou l'élimination du participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Toute inscription présentant une anomalie sera déclarée nulle.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire) toute personne se comportant de façon déloyale à propos du Jeu et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du Jeu.

ARTICLE 4 : REGLES DE LA COMPETITION

La participation au tournoi implique entière acceptation des règles propres à la compétition et annexées au présent règlement.

Voir annexe Règle de la compétition

ARTICLE 5 : PARTICIPATION VAUT ACCEPTATION

Le simple fait de participer implique l'acceptation sans restriction du présent règlement et des résultats. Tous cas non prévus par le présent règlement, toutes contestations relatives à son application ou à son interprétation seront tranchées souverainement et en dernier ressort par les tribunaux d'instance compétents.

ARTICLE 6 : ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, la Société SODHYOUEST E.LECLERC se réserve le droit d'arrêter, de proroger ou de modifier à tout moment ce jeu, sans qu'aucun dédommagement ne puisse lui être réclamé.

La société ne saurait être tenue pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de sa volonté, les gagnants ne pouvaient obtenir leur lot.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'incident technique empêchant le bon fonctionnement du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres lots de même valeur et de caractéristiques proches, sans que cela ouvre droit à un éventuel remboursement, dédommagement ou avoir.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation du matériel quel qu'il soit.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, en particulier concernant la performance technique, les temps de réponse pour la consultation, la recherche ou le transfert d'informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par Internet, l'absence de protection de certaines données contre une éventuelle mauvaise utilisation et le risque d'infection par tout virus susceptible de circuler sur le réseau.

Chaque participant est tenu de prendre des mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels, sauvegardés sur son équipement informatique, contre toute attaque ou violation.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de dommages causés par la mauvaise utilisation des prix par les gagnants, notamment de dommages causés par la mauvaise utilisation des gains ni de dommages pouvant survenir lors de l'utilisation de leurs gains. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des actes des participants.

ARTICLE 8 : DROIT A L'IMAGE

Les participants peuvent être sollicités pour participer reportage photographiques et/ou vidéos. A cette occasion la société **SODHYOUEST** pourra être amenée à vous contacter afin de convenir des modalités de cession de droit à l'image. Une autorisation pourra être signée entre les participants acceptant et la société **SODHYOUEST**.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à la participation du présent jeu. Ces données ne sont pas conservées après la réalisation du jeu et ne sont pas transmises à des tiers. Le responsable de ce traitement est le GIE DISTRI MASCAREIGNES.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données du 25 mai 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'opposition pour motifs légitimes et d'effacement des données vous concernant. Vous disposez également du droit à portabilité de vos données personnelles. L'exercice de ce droit se limite aux données personnelles que vous nous avez fournies, obtenues sur la base d'un consentement préalable et uniquement celles traitées de manière automatisées par notre société.

A tout moment vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits auprès de notre service **dpo@e-leclerc.re** ou par courrier postal à l'adresse suivante : **GIE DISTRI MASCAREIGNES - Service DPO - CS 61078 2, rue de Bordeaux 97829 LE PORT CEDEX**

Fait à LE PORT le 02/05/2018

Annexe REGLES DE LA COMPETITION

« TOURNOI COUPE DU MONDE FIFA 18 »

Samedi 16 juin 2018

1. DEROULEMENT DE JEU

Le tournoi se jouera en élimination directe. Est gagnant de chaque partie le joueur ayant marqué le plus de buts.

1^{er} tour : 16 parties - Le gagnant de chaque rencontre est qualifié pour le 2^{ème} tour. Le perdant est éliminé.

2^{ème} tour : 8 parties - Le gagnant de chaque rencontre est qualifié pour le 3^{ème} tour. Le perdant est éliminé.

3^{ème} tour : 4 parties - Le gagnant de chaque rencontre est qualifié pour le 4^{ème} tour. Le perdant est éliminé.

4^{ème} tour : 2 parties - Le gagnant de chaque rencontre est qualifié pour la finale. Le perdant est éliminé.

Finale : 1 partie – Le gagnant sera désigné comme le gagnant du tournoi.

2. CONDUITE GENERALE

Les participants devront se comporter de manière raisonnable, et maintenir une conduite polie et correcte envers les spectateurs, l'organisateur de la compétition et ses représentants ou personnels ainsi que les autres joueurs. Les participants devront impérativement éviter toute insulte ou langage offensant et ce en toutes circonstances. Tout comportement abusif et/ou incorrect, harcèlement et menaces incluses, est formellement interdit. Toute action déconcentrant le joueur adverse est interdite. Il en est de même pour toute action jugée anti fair-play par l'Organisateur. Tout abus physique, bagarre, action menaçante ou langage menaçant, dirigé à l'encontre d'un autre joueur, d'un spectateur, d'un officiel ou n'importe quelle autre personne est formellement interdit. Aucun écart relatif aux consoles de jeux, manettes ou tout autre équipement ne sera toléré. Toute action interférant avec le déroulement d'un match, incluant mais non limité au bris volontaire d'une station de jeu, l'interruption du courant électrique, et l'abus de la touche « pause » en match est interdite. Tous les paris, incluant ceux relatifs aux résultats de matchs, sont formellement interdits. Tout participant enfreignant cette règle pourra se voir exposé à une sanction allant du simple forfait à l'exclusion de la compétition. L'alcool et la drogue ou produits illicites sont interdits sur le lieu de la compétition pour quiconque. Les joueurs ne doivent pas être sous l'influence de drogue ou d'alcool durant la compétition.

3. INTERRUPTION DE JEU

Si un match est interrompu intentionnellement par un joueur, ce joueur sera automatiquement disqualifié et verra le match en question perdu par forfait. Si un match est interrompu du fait d'une cause extérieure, telle qu'une erreur de la console de jeu ou une perte de courant, le match sera repris à partir du moment de l'interruption. Les joueurs auront également la possibilité de mettre le jeu sur « pause » lorsqu'ils auront une réclamation à faire auprès de l'arbitre. Il appartiendra ensuite à l'arbitre de statuer sur cette réclamation.

4. PROCESSUS DE JEU

Les joueurs devront se rendre à l'endroit qui leur est indiqué pour disputer le match. À partir de ce moment, ils auront exactement 1 minute pour configurer leurs commandes, formations et membres de l'équipe en accord avec les règles décrites dans la section 7. Chaque joueur se doit de vérifier sa manette avant le coup d'envoi. Il ne pourra pas faire pause pendant le match en cas de problème. A la fin de leur match, les joueurs devront lever la main pour appeler un officiel, qui notera leur score et le rapportera à la table de marques.

5. MODIFICATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Toutes les règles sont sujettes à modification, sans qu'il soit impératif d'en prévenir les participants. Il est de la responsabilité des joueurs de connaître et comprendre les règles le jour du tournoi. Certains changements pourront être appliqués au format du tournoi ou aux règles le jour de la compétition si nécessaire afin de s'adapter à toute circonstance particulière.

6. RÈGLES DE JEU

Les joueurs ont 2 minutes afin de rejoindre leurs postes une fois qu'il leur a été attribué sous peine d'être considéré comme forfait pour le match correspondant. Tous pays ou clubs sont acceptés comme classe d'équipe, sauf équipes féminines.

La durée de jeu est de 6 minutes Les paramètres de jeu doivent être réglés comme suit, tout paramètre non précisé doit être considéré comme ayant sa valeur par défaut :

Réglage de match Stade : Aléatoire

Difficulté : Légende

Temps de jeu : 6MIN

Prolongation : Oui

Penalty : Oui

Nombre de remplacements : 3

Blessures : Oui

Formations : Standards

Instructions aux joueurs : Autorisées

Goal manuel : Interdit

Conditions de match : Personnalisé

Saison: Printemps Heure: 21h

Météo: Clair

Structure pelouse: Par défaut

Vitesse de jeu: Normale

Ballon: Par défaut Réglage non modifiable

Caméra: Diffusion TV

Affichage et règles par défaut

7. VIOLATION DU RÈGLEMENT

L'Organisateur de la compétition pourra à tout moment sanctionner tout comportement qui leur paraît abusif et/ou fautif, ce qui inclut mais ne se limite pas à ceux décrits dans les sections 3 et 4. Cette sanction pourra aller du simple avertissement à l'exclusion totale de la compétition. Cela s'applique aux joueurs comme aux spectateurs.